

SOCIETE
MODIFICATION D'ACTIVITE

1. Si l'activité est déjà prévue dans l'objet social (cf. statuts) :

- [Imprimé M2 à télécharger](#)
- 1 chèque de **178,08 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
- 1 chèque de **62,08 €** pour une **EURL ou SASU** (le gérant ou le président est l'associé unique)

2. Si l'activité n'est pas prévue dans l'objet (cf. statuts) :

- [Imprimé M2 à télécharger](#)
- 1 exemplaire original (*ou une copie certifiée conforme par le représentant légal*) du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé et constaté la mise à jour de l'objet social et la mise à jour des statuts
- 1 exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme par le ou les représentants légaux
- 1 Justificatif de l'insertion dans un Journal d'Annonces Légales (ou fournir la page du journal) **ou** attestation de parution + texte de parution
- 1 chèque de **192,01 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
ou
- 1 chèque de **76,01 €** pour une **EURL ou SASU** (le gérant ou le président est l'associé unique)

3. Si ajout de la mention « Non sédentaire* » ou « Saisonnier » :

- [Imprimé M2 à télécharger](#)
- 1 chèque de **178,08 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
ou
- 1 chèque de **62,08 €** pour une **EURL ou SASU** (le gérant ou le président est l'associé unique)
- 1 pouvoir en original daté et signé, s'il y a lieu.

*** IL FAUDRA ENSUITE REALISER LA FORMALITE DE DEMANDE DE CARTE DE COMMERCANT NON SEDENTAIRE (*une carte par dirigeant*)**

[Découvrez notre offre de CONSEIL EN FORMALITES D'ENTREPRISES :](#)
[Votre Conseiller CCI vous accompagne sur vos formalités d'entreprises](#)
[et vous fait bénéficier de conseils personnalisés](#)